

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MARS 2021**



Nombre de conseillers : En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation : 09/03/2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le seize mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, VIALE Catherine, BAGNOL Frédéric, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, AVRILA Anne, RAGEL Jean-Antoine, RAOUX Aude, BACQUET Franck, AMALRIC Dominique, HILAIRE Stéphane, RAJIAH Carmel, RANC Olivier, DOREL Patricia, RIBES Joël, ROISSARD Marie LEVEQUE Laurane, VOISIN Frédéric.

Absent : CASTRO Marjolaine

Secrétaire de séance : LEVEQUE Laurane

FINANCES LOCALES - 7.1 Décisions budgétaires

D202103_001 - COMPTE DE GESTION 2020 de la TRESORERIE PRINCIPALE – BUDGET GENERAL

POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2020 se résume comme suit :

<u>Résultat d'Investissement</u> :	- 112 346,86 €
<u>Résultat de Fonctionnement</u> :	+ 420 885,92 €
<u>Résultat total de l'exercice 2020</u> :	+ 308 539,06 €
<u>Excédent antérieur reporté</u> :	+ 727 676,44 €
<u>Résultat de clôture</u> :	+ 1 036 215,60 €

Le Compte de gestion du Receveur et le Compte Administratif 2020 présentent une parfaite concordance des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal consultable sur demande dans les locaux de la Mairie de Montboucher sur Jabron,

Le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal,
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer le Compte de Gestion 2020 du Receveur Municipal.

FINANCES LOCALES - 7.1. Décisions budgétaires

D202103_002 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL

POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Sous la présidence de Mme Catherine VIALE, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 qui retrace l'exécution du budget 2020 (budget primitif, décisions modificatives). Il se résume comme suit, en mouvements réels et en mouvements d'ordre :

En Euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019	0,00 €	613 644,54 €		114 031,90 €		727 676,44 €
Opérations de l'exercice 2020	1 432 047,05 €	1 852 932,97 €	3 121 990,28 €	3 009 643,42 €		308 539,06 €
Totaux	1 432 047,05 €	2 466 577,51 €	3 121 990,28 €	3 123 675,32 €	4 554 037,33 €	5 590 252,83 €
Résultats de clôture 2020		1 034 530,46 €		1 685,04 €		1 036 215,50 €

La section d'investissement présente en 2020 des restes à réaliser comme suit :

En Euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019	0,00 €	613 644,54 €		114 031,90 €		727 676,44 €
Opérations de l'exercice 2020	1 432 047,05 €	1 852 932,97 €	3 121 990,28 €	3 009 643,42 €		308 539,06 €
Restes à réaliser 2020	0,00 €	0,00 €	751 199,42 €	327 017,17 €	424 182,25 €	
Totaux	1 432 047,05 €	2 466 577,51 €	3 873 189,70 €	3 450 692,49 €		612 033,25 €
Résultats de clôture 2020 avec RAR		1 034 530,46 €	422 497,21 €			612 033,25 €

Considérant le besoin de financement global de la section d'investissement de quatre cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-et-un cts (422 497,21€) et de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 de un million trente-quatre mille cinq cent trente euros et quarante-six cts (1 034 530,46€),

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter au budget 2021 la somme de quatre cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-et-un cts (422 497,21€) au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et la somme de six cent douze mille trente-trois euros et vingt-cinq cts (612 033,25€) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2020 consultable sur demande dans les locaux de la commune de Montboucher sur Jabron,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré :

- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ainsi que leur affectation.

FINANCES LOCALES - 7.3 Emprunts

D202103_003 : Demande de prêt de 700 000€ à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement et la mise en valeur du centre ancien rentre dans sa deuxième phase.

Cette 2^{ème} phase permettra tout d'abord l'accès aux personnes à mobilité réduite à tous les espaces publics, puis :

- ✓ La création d'une liaison entre la rue Zamenhof et la Place Saint Blaise et les ruelles adjacentes par la réalisation d'un escalier pour les piétons, ainsi qu'une aire de stationnement,
- ✓ Le réaménagement et la sécurisation des espaces piétonniers des rues Casse-Cul, Gustave Pinet et Patronage,
- ✓ Le réaménagement et la sécurisation des abords de la chapelle Saint-Blaise avec l'agencement d'un petit square,
- ✓ La Création d'un jardin communal respectant le panorama sur la plaine de la Valdaine et les Préalpes, incluant le confortement et la mise en sécurité des remparts est,
- ✓ L'harmonisation des revêtements de surface et du mobilier urbain avec les matériaux utilisés lors de la 1^{ère} phase des travaux,
- ✓ L'apport d'espaces verts au cœur du centre du village.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- **D'APPROUVER** dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

MONTANT DU PROJET : 710 040,15€HT soit 852 048,18€TTC

- subventions 125 000,00 €
- autofinancement par la commune 727 048,18€ €

- **DE DECIDER** de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de sept cent mille euros (700 000,00€), remboursable en vingt (20) ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 0,75% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 25/04/2021.

La première échéance sera fixée au 25/05/2021.

SYNTHESE	
Durée	240 mois
Taux client	0,75% en annuel
Taux résultant de l'annuité réduite	0,6828% en annuel
Si date de versement des fonds	le 25/04/2021
Si date de la première échéance	le 25/05/2021
Echéance annuelle constante réduite	
Toutes les échéances seront fixées	25 mai de chaque année
Frais de dossier	700,00€ (non soumis à TVA)

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- **DE S'ENGAGER** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des collectivités territoriales.

ACTES : 5.4 Délégation de fonction

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- ✓ Vu l'article L2122-22 du CGCT,
- ✓ Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020,
- ✓ Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DEC2020-11-03	03/11/2020	COMMANDE PUBLIQUE	Aménagement chemin du Petit Bois - LOT 1 Terrassement / Réseaux humides - AUDIGIER - Avenant n°1 de 10 014,90€HT soit 12 017,88€TTC
DEC2020-11-04	03/11/2020	COMMANDE PUBLIQUE	Aménagement chemin du Petit Bois - LOT 2 Réseaux secs - SPIE City Networks - Avenant n°1 en moins-value de 20 213,75€HT soit - 24 256,50€TTC
DEC2020-11-05	03/11/2020	COMMANDE PUBLIQUE	Aménagement chemin du Petit Bois - LOT 3 Voirie / Espaces verts - EIFFAGE - Avenant n°1 de 10 852,00 €HT soit 13 022,40€TTC
DEC2020-12-06	18/12/2020	COMMANDE PUBLIQUE	Aménagement de la RD 540 - Marché de maîtrise d'ouvrage - GEOVALLEES - Avenant n°1 de 2 390€HT soit 2 868,00€TTC
DEC2021-01-01	04/01/2021	COMMANDE PUBLIQUE	<p>Décision d'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du centre ancien - Phase 2 :</p> <p>LOT 1 : Terrassements / Voiries / Réseaux humides / Réseaux secs - S.A.R.L. RIVASI B.T.P. -</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant Offre de base HT : 153 712,75€ ✓ Montant Offre de base TTC : 184 455,30€ ✓ Montant Option 1 HT : 11 390,00€ ✓ Montant Option 1 TTC : 13 668,00€ <p>LOT 2 : Démolition / Gros œuvre / Maçonnerie / Pierre de taille S.A.R.L. RIVASI B.T.P. -</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant HT : 384 280,41€ ✓ Montant TTC : 409 536,50€ <p>LOT 3 : Revêtement de sols / Mobiliers urbains - M.I.G.M.A.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant HT : 56 005,00€ ✓ Montant TTC : 67 206,00€ <p>LOT 4 : Serrurerie / Métallerie - ETOILE METAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant Offre de base HT : 15 614,79€ ✓ Montant Offre de base TTC : 18 737,75€ ✓ Montant Option 3 HT : 14 375,00€ ✓ Montant Option 3 TTC : 17 250,00€ <p>LOT 5 : Aménagements paysagers / Espaces verts - LES JARDINS DE PROVENCE</p> <p>Montant HT : 41 952,60€ Montant TTC : 50 343,12€.</p>
DEC2021-02-01	05/02/2021	COMMANDE PUBLIQUE	Avenant n°3 de prolongation du marché de maintenance de l'éclairage public pour un montant de 8 844,50€HT soit 10 613,40€TTC avec la société SPIE City Networks
DEC2021-02-02	05/02/2021	COMMANDE PUBLIQUE	Contrat de maintenance de la vidéosurveillance pour 5 ans - 2020 : Tranche 1 pour 3600€TTC, 2021 : plus tranche 2 pour 4080€, 2022 : plus tranche 3 pour 5160€, 2022 plus tranche 4 pour 6000€ avec la société SPIE City Networks